

FLASH INFOS



(N° 08/12/2012)

👉 **Augmentation du Smic et du minimum garanti au 1er janvier 2013 :**

La revalorisation du montant du Smic et du minimum garanti à compter du 1 er janvier 2013 sera limitée à 0,3 %.

Depuis 2010, le Smic est revalorisé le 1^{er} janvier de chaque année en fonction notamment de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Afin d'apporter un soutien immédiat au pouvoir d'achat, le gouvernement avait décidé début juillet 2012, d'anticiper la revalorisation automatique du Smic du 1^{er} janvier 2013 en procédant à une revalorisation exceptionnelle de 2% du Smic.

Le taux horaire brut du Smic sera ainsi fixé, à compter du 1^{er} janvier 2013, à **9,43 €** au lieu de 9,40 €. Quant au Smic mensuel brut, il s'élèvera à **1 430,25 € pour 151,67 heures** (35 heures par semaine), au lieu de 1 425,70 € en décembre dernier.

[Communiqué du ministère du Travail, 17 décembre 2012.](#)

Vous n'êtes pas encore adhérent à l'UPERH et souhaiteriez le devenir ! Contactez nous.

Contacts : Isabelle PUDEPIECE, Chargée de Mission : i.pudepiece@uperh-ham.com

Valérie LEPERE, Présidente Commission Communication : v.lepere@ch-ham.com

Tél : 03 22 79 30 23